



Direction des
Ressources Humaines

Arrêté n°059-2022

La Présidente de l'UBS arrête :

Article unique :

La composition de la commission ad-hoc de l'UBS pour le recrutement d'un enseignant contractuel du second degré – campagne 2022 est fixée comme suit :

Poste à pourvoir	Commission
Enseignant Contractuel 2 nd degré « Biologie » UFR SSI N° RCE112	<p>➤ Président.e : Erwan GENSAC, MCF et représentant du directeur de l'UFR SSI</p> <p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Sébastien LE GALL, VP CA-RH➤ Hélène DUVAL, MCF➤ Philippe MAES, MCF➤ Marie-France BEDOUX, PRCE

Fait à Lorient, le 22 juin 2022

La Présidente,

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 23/06/2022
Qualité : La Présidente

